

INTEGRE – Wallis et Futuna

Site pilote Wallis et Futuna – Fiche N°C2WF13

« Aménager de poubelles destinées au tri sélectif dans les villages de Wallis et Futuna »

Auteur : Service Territorial de l'Environnement (Atoloto MALAU, Chef de Service, sebv@mail.wf)

Descriptif de l'activité :

- *Caractéristiques de l'activité*

La problématique des déchets pour les pays insulaires océaniques constitue un problème majeur susceptible de retombées néfastes sur les activités nationales de développement, dont la sécurité alimentaire, la santé publique et l'environnement. En vue de l'expansion des filières de tri sélectif, de traitement et de valorisation des déchets sur le territoire de Wallis et Futuna, il sera nécessaire de multiplier les points de collecte des déchets triés. Cette activité s'inscrit dans la cadre du **plan de gestion des déchets** établi pour Wallis et Futuna suivant la **stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique**.

Depuis plusieurs décennies, un changement de mode de consommation a été observé à Wallis et Futuna entraînant une augmentation des importations sur le territoire qui s'est stabilisé ces dernières années. Il en résulte une forte augmentation de la production des déchets de différents types (plastiques, Aluminium, verre, etc..) car les déchets produits ne sont plus les mêmes que ceux résultant d'un mode de consommation traditionnel. Pour mieux s'adapter aux différents types de déchets produits sur le territoire et afin de bénéficier d'une meilleure gestion de ces déchets, de nouveaux aménagements sont nécessaires à travers la mise à disposition des usagers de dispositifs de collecte des déchets triés à proximité de chez eux.

- *Détail des actions à mener :*
 - **Action 1 : Aménagement de poubelles de tri sur les îles de Wallis et Futuna**

En réponse au changement de mode de consommation, et pour faciliter le travail réalisé au sein des centres d'enfouissement technique des deux îles, des poubelles de tri seront installées à différents endroits sur les deux îles.

Deux types de poubelles sont envisagés à l'heure actuelle :

- Poubelles 240 L ;
- Poubelles 1100 L

CONTACT
 Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
 BP 05,
 98848 Nouméa Cedex,
 Nouvelle-Calédonie
 Téléphone : +687 26 20 00
 Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
 Private Mail Bag,
 Suva,
 Îles Fidji
 Téléphone : +679 337 0733
 Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
 PO Box 0,
 Holaria, Pohnpei, 96941 FM,
 États fédérés de Micronésie
 Téléphone : +691 3207 523
 Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
 aux Îles Salomon
 PO Box 1468
 Honiara, Îles Salomon
 Téléphone : +677 25543,
 +677 25574
 Télécopieur : +677 25547

1

L'objectif est de disposer de plusieurs sites de collectes sur chacune des îles, avec sur chaque site :

- Une poubelle destinée à la collecte des plastiques ;
- Une poubelle destinée à la collecte des canettes en aluminium ;
- Une poubelle destinée à la collecte du verre.

Le dispositif de collecte pourrait être assuré par le Service de l'Environnement, en attendant de trouver la meilleure formule soit avec un privé soit avec la CIRCO.

- *La zone géographique concernée*

Sur Wallis, il est prévu qu'au moins 9 sites pilotes soient aménagés.

Sur Futuna, il est prévu qu'au moins 6 sites pilotes soient aménagés.

La localisation de ces sites n'a pas encore été déterminée, le choix sera établi ultérieurement en accord avec les populations.

Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

- **Résultat 4 (OS 2) :** *La visibilité du projet intègre est assurée ;*
- **Résultat 7 (OS 3) :** *La collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée ;*
- **Résultat 8 (OS 3) :** *Les capacités des gestionnaires sont renforcées ;*
- **Résultat 10 (OS 4) :** *Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour y faire face, de manière intégrée ;*
- **Résultat 11 (OS 4) :** *l'environnement est valorisé au travers d'aménagements ou du développement d'activités économiques durables ;*
- **Résultat 12 (OS 4) :** *Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.*

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

Cette activité contribuera à accompagner les activités et actions réalisées pour les CET des deux îles de façon à améliorer la gestion des déchets avec la possibilité de mise en place de filières de recyclage et en parallèle, un travail de sensibilisation et de communication pour réduire la production de déchets. Cette activité va permettre de renforcer la mise en œuvre du tri sélectif sur Wallis et Futuna et promouvoir la valorisation des déchets. L'objectif final étant la mise en place d'une gestion durable des déchets de Wallis.

Partenaires :

- *Pilote de l'activité*

Service Territorial de l'Environnement de Wallis

Service de la Circonscription

Coût de l'activité et financements envisagés :
Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1 : Aménagement de poubelles de tri sur les îles de Wallis et Futuna
1. Personnel	
2. Déplacement	
3. Equipement	3 579 900 Fcjp
4. Consommables	
5. Sous-traitance et prestations externes	
5. Autres coûts directs	
Coût total en Fcjp :	3 579 900 Fcjp
Part INTEGRE	3 579 900 Fcjp
Autres financements	0 Fcjp
Coût total en Euros :	30 000 euros
Part INTEGRE	30 000 euros
Autres financements	0 euros

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.
Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1		x	x	x	x	x	x	x	x	x	X

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

Les habitants de l'île ainsi que les autorités locales et nationales sont tous largement conscients du problème de la gestion des déchets à Wallis et Futuna. Tous sont en accord pour une amélioration du système actuel et souhaitent une orientation plus forte vers des filières de tri sélectif, la valorisation des déchets et leur exportation (quand c'est possible) vers d'autres territoires.

Cette problématique étant désignée comme étant une priorité par la population, facilite l'appropriation du projet localement et accompagne les activités qui seront réalisées au sein des CET. Cependant, cette activité nécessite d'être accompagnée par une importante campagne locale de sensibilisation et de communication et ainsi faire évoluer les pratiques quotidiennes et contribuer pleinement à son succès.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

Cette activité permettrait une amélioration de la qualité de vie des habitants de Wallis et Futuna avec un risque réduit de pollution à travers une meilleure gestion des déchets. De plus, une meilleure connaissance de l'impact des déchets sur l'environnement pourrait résulter de cette activité et de ces activités de sensibilisation/communication qui y serait associées.

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

Les filières de tri sélectif et les actions de sensibilisation et de communication associées devraient permettre de mettre en avant les enjeux d'une gestion appropriée des déchets pour le futur. Ainsi, lorsque les pratiques quotidiennes auront évolué, on peut supposer que les actions à venir iront dans ce même sens, c'est-à-dire vers une amélioration du cadre de vie des populations et une forte mobilisation pour la préservation de l'environnement.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)